

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le mercredi 20 janvier 2016 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac Monsieur François Racine, conseiller de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en remplacement de la mairesse Sonia Paulus

Formant le quorum requis par la Loi.

Est également présent :

Monsieur Alain Simoneau, directeur de police

Est absent :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 20 janvier 2016

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2015

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

4.1 Autorisation des comptes à payer au 20 janvier 2016 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1 Adjudication de contrat pour la fourniture de serveurs virtuels (Appel d'offres SP2015-005)
- 5.2 Système de téléphonie d'affaire IP et réseautique
- 5.3 Contrat d'emploi du directeur administratif / Vacances / Modification



6. AVIS DE MOTION

n/a

- 7. <u>DÉPOT DE DOCUMENTS</u>
 - 7.1 Dépôt du bilan 2015 PLAINTES CIBLES / Circulation et Application de règlements municipaux
- 8. <u>RÈGLEMENTS</u>

n/a

- 9. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 10. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>
 - 10.1 Levée de la séance du 20 janvier 2016



2016-01-001

2016-01-002

2016-01-003

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par : François Racine

et APPUYÉ par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procèsverbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et APPUYÉ par : Denis Martin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2015, tels que déposé.

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence du secrétaire-trésorier, monsieur Yvon Lemelin pour cause de vacances;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Racine

et APPUYÉ par : Benoit Proulx

D'AUTORISER la nomination de monsieur Alain Simoneau à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 20 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer au 20 janvier 2016 totalisent un montant de 242 319.08 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 303 093,11 \$ pour la période du 17 décembre 2015 au 20 janvier 2016;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution:

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par :

Denis Martin

et APPUYÉ par :

Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 20 janvier 2016 au montant de 242 319.08 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 17 décembre 2015 au 20 janvier 2016 au montant de 303 093,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

2016-01-004



1.502

5. RÉSOLUTIONS

5.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVEURS VIRTUELS (APPEL D'OFFRES SP2015-005)

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de serveurs virtuels (Appel d'offres SP2015-005);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Statut	Non reçue	Non reçue	Conforme	Conforme
Total après taxes			45 447,56 \$	42 752,64 \$
Taxes			5 919,35 \$	5 568,35 \$
Total avant taxes			39 528,21 \$	37 184,29 \$
Logiciel de sauvegarde			1 145,14 \$	1 145,14 \$
Logiciel de virtualisation			8 559,95 \$	8 559,95 \$
Équipement réseau			1 041,76 \$	1 041,76 \$
Serveurs			11 107,26 \$	9 986,46 \$
Solution de stockage			17 674,10 \$	16 450,98 \$
	CANADA	DIRECT	«HP»	«EqualLogik»
	CANADA	HYPERTEC DIRECT	INSIGHT CANADA	INSIGHT CANADA

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, et de monsieur Alain Simoneau, directeur, datées du 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la régie disposera de surplus au terme de la fin de l'exercice financier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et APPUYÉ par :

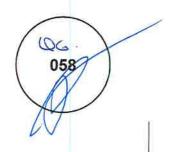
Benoit Proulx

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de serveurs virtuels à INSIGHT CANADA, le seul soumissionnaire conforme, pour la somme de 42 752,64 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2015-005.

QUE le conseil d'administration de la régie autorise l'affectation d'une somme de 42 752,64 \$ à même le surplus pour l'exercice financier 2015 pour l'acquisition de ces serveurs virtuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-005



5.2 SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE D'AFFAIRE IP ET RÉSEAUTIQUE

Il est **PROPOSÉ** par :

Benoit Proulx

et APPUYÉ par :

François Racine

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme LP Télécommunications inc. pour la fourniture d'un service de téléphonie d'affaire IP pour une somme de 16 789,80 \$, après les taxes applicables, répartie comme suit :

Équipements téléphonique et messagerie vocale (Incluant Installation sur câblage existant, programmation et formation)	13 995,00 \$
6 licences pour réception de messages par courriel	228,00
10 licences pour enregistrement 2 voix	380,00\$
Sous-total avant taxes	14 603,00 \$
Taxes	2 186,80 \$
Coût après taxes	16 789,80 \$

La présente dépense est assumée à même la somme de 17 000 \$ réservée pour l'acquisition d'un système de téléphonie d'affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-01-006



5.3 CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF VACANCES / MODIFICATION

Il est **PROPOSÉ** par :

Denis Martin

et **APPUYÉ** par :

François Racine

D'AMENDER l'article 6.3 du présent contrat d'emploi de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, en ce qui concerne ses vacances, par ce qui suit :

« 6.3 Le Directeur bénéficie, pour l'année 2015, de vacances annuelles d'une durée de trois (3) semaines. Pour 2016 et 2017, le Directeur bénéficie de vacances annuelles d'une durée de quatre (4) semaines.

Les parties conviennent que le Directeur prendra ses vacances de façon anticipée pendant chacune des années de référence, et non pendant l'année qui suit, pour qu'ainsi toutes ses périodes de vacances aient été prises et payées avant l'échéance du présent contrat. »

2016-01-007

130

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2016-01-008

6. AVIS DE MOTION

n/a

7. <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

Dépôt par monsieur Alain Simoneau, directeur, du bilan 2015 des plaintes cibles / circulation et application des règlements municipaux

8. RÈGLEMENTS

n/a

- 9. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 10. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

10.1 Il est PROPOSÉ par : François Racine

et APPUYÉ par : Denis Martin

QU'à 20 h 15, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Gravel président

Mońsieur Alain Simoneau Secrétaire d'assemblée